

Province de Liège
BULLETIN PROVINCIAL
Périodique

Sommaire

Pages

**N°11 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC –
MESURES GÉNÉRALES D’ADMINISTRATION INTÉRIEURE**

*Arrêté de police du Gouverneur du 19 mars 2020 concernant la fermeture immédiate
des hébergements touristiques situés en province de Liège.*

31

N°12 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire du Gouverneur de la Province du 16 mars 2020.

33

**N°13 RÈGLEMENTS COMMUNAUX D’ADMINISTRATION INTÉRIEURE
ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE**

Arrondissement de LIÈGE

34

AWANS

CHAUDFONTAINE

SOUMAGNE

Arrondissement de HUY-WAREMME

35

BERLOZ

BRAIVES

HUY

OREYE

Arrondissement de VERVIERS

36

PLOMBIERES

VERVIERS

**N°11 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC –
MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE**

Arrêté de police du Gouverneur du 19 mars 2020 concernant la fermeture immédiate des hébergements touristiques situés en province de Liège.



Gouverneur de la province de Liège

ARRÊTÉ DE POLICE

Le Gouverneur de la province de Liège

Vu la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et en particulier son article 5, §1^{er}, e) ;

Vu la déclaration de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de l'état d'urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) en date du 30 janvier 2020 ;

Vu la loi du 6 mars 1818 relative aux peines à infliger pour les contraventions aux mesures générales d'administration intérieure, ainsi que les peines qui pourront être statuées par les règlements des autorités provinciales ou communales ;

Vu la loi provinciale du 30 avril 1836, l'article 128 ;

Vu la loi du 05 aout 1992 sur la fonction de police, les articles 4 et 11 ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 13 mars 2020 portant le déclenchement de la phase fédérale de crise concernant la coordination et la gestion de la crise du Coronavirus COVID-19 ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 18 mars 2020, portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 ;

Vu le Code wallon du tourisme, l'article 1D ;

Vu le Décret du 23 janvier 2017 visant à promouvoir le tourisme de la Communauté germanophone ;

Vu l'urgence et le risque sanitaire que présente le nouveau coronavirus pour la population belge ;

Considérant le principe de précaution dans le cadre de la gestion d'une crise sanitaire internationale;

Considérant le principe de précaution qui implique que lorsqu'un risque grave et potentiel ayant un certain degré de probabilité a été détecté, il revient aux autorités publiques d'adopter des mesures de protection urgentes et provisoires au niveau le plus approprié pour ce faire ;

Considérant la caractérisation du risque faite sur la base de la déclaration de l'OMS, au regard de la haute contagiosité du Coronavirus COVID-19, de son potentiel épidémique et de la recrudescence continue des cas détectés ;

Considérant que le territoire de la province de Liège compte de nombreux attraits touristiques, incluant des hébergements touristiques ;

Considérant que les hébergements touristiques entrent dans la catégorie des activités de nature culturelle, sociale, festive, folklorique, sportive ou récréative ;

Considérant que les activités de nature culturelle, sociale, festive, folklorique, sportive ou récréative sont interdites par l'arrêté ministériel du 18 mars 2020.



Gouverneur de la province de Liège

ARRETE :

Article 1er – Par hébergement touristique, on entend : hébergements de terroir (gîtes, chambres d’hôtes, airbnb, bed and breakfast, etc.), auberges de jeunesse, ainsi que meublés de vacances, campings, villages de vacances et autres types de location non louées à l’année.

Article 2 – Les hébergements touristiques situés en province de Liège doivent fermer immédiatement.

Les résidents encore présents (à l’exception des résidents permanents) devront avoir quitté les lieux pour le vendredi 20 mars 2020 à 18 heures.

Les hôtels, exceptés leurs restaurants, peuvent être ouverts mais ne peuvent accepter des clients pour un séjour touristique.

Article 3 – Les Autorités communales et les services de police sont chargés de faire appliquer le présent Arrêté.

Article 4 – Le présent Arrêté entre en vigueur immédiatement et sera affiché aux emplacements habituellement prévus pour les notifications officielles.

Article 5 – Le présent Arrêté sera publié au bulletin provincial et notifié sous pli ordinaire et par courriel.

1° Pour disposition :

- a) à l’ensemble des Bourgmestres de la province de Liège chargés de l’afficher sans délai aux endroits habituellement réservés aux notifications officielles ;
- b) à l’ensemble des Zones de Police de la Province de Liège ;
- c) à Messieurs les Directeurs coordinateurs administratifs de Liège et Eupen ;
- d) au Ministre régional wallon de la Fonction publique, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.
- e) au Ministre communautaire de la culture et du sport, de l’emploi et des médias - Communauté germanophone
- f) à Messieurs les Procureurs du Roi de Liège et Eupen.

2° Pour information :

- a) au Premier Ministre ;
- b) au Ministre fédéral de la Sécurité et de l’Intérieur ;
- c) au Ministre fédéral de la Santé publique ;
- d) au Ministre-Président de la Wallonie ;
- e) au Ministre-Président de la Communauté germanophone ;
- f) au Centre de Crise national ;
- g) au Collège provincial de Liège ;
- h) aux membres de la cellule de sécurité provinciale.

Fait à Liège, le 19 mars 2020.

Catherine DELCOURT
Gouverneur ff.

N°11 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS*Circulaire du Gouverneur de la Province du 16 mars 2020.*

Liège, le 16 mars 2020

**A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
A Mesdames et Messieurs les Présidents
des Centres Publics d'Aide Sociale
des Communes de la Région de langue
française de la Province de Liège**

Pour information :

- **A Madame la Commissaire d'Arrondissement**

Protocole

Place Saint-Lambert, 18A
B - 4000 LIEGE
Tél. : +32 (0)4 232 32 50
Fax : +32 (0)4 232 33 22
www.provincedeliege.be
N° d'entreprise: 0207.725.104

**Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,**

En exécution des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 5 juillet 1974 (MB 10/07/74) et l'article 1^{er} de l'arrêté royal de 23 mars 1989 (MB 7/4/89) concernant le pavoisement des édifices publics, modifié par l'arrêté royal du 6 septembre 1993 (MB 9/9/93), modifié par l'arrêté royal du 2 avril 1998, modifié par l'arrêté royal du 3 décembre 2013, modifié par l'arrêté royal du 29 mai 2015 et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française, je vous prie de faire arborer sur les édifices publics :

- **les 1^{er} et 5 mai : le drapeau National, le drapeau de la Communauté Française et le drapeau Européen, à l'occasion, d'une part, de la Fête du Travail et, d'autre part, de la Journée du Conseil de l'Europe ;**
- **le 8 mai : le drapeau National et le drapeau de la Communauté Française à l'occasion du jour anniversaire de la Victoire ;**
- **le 9 mai : le drapeau Européen, à l'occasion de la Journée de l'Union Européenne.**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE :

Hervé JAMAR

N° 13 RÈGLEMENTS COMMUNAUX D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE

Délibérations des Conseils communaux des Communes des Arrondissements de Liège, Huy-Waremme et Verviers

<i>Commune(s)</i>	<i>Section(s)</i>	<i>Objet</i>	<i>Date de délibération</i>
-------------------	-------------------	--------------	-----------------------------

ARRONDISSEMENT DE LIEGE

AWANS	<i>Othée</i>	<i>Arrêté du bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion du placement d’un échafaudage – Rue de Liège, 3 – entre le 5 et le 20 mars 2020.</i>	<i>04/03/2020</i>
		<i>Arrêté du bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion de chantiers de sondages – Rue F. Hanon – du 10 au 20 mars 2020.</i>	<i>09/03/2020</i>
		<i>Arrêté du bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion de l’abattage d’un sapin – Rue de l’Eglise – le 12 mars 2020.</i>	<i>09/03/2020</i>
		<i>Arrêté du bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion d’un chantier pour le compte de RESA – Rue de l’Yser, 13 – du 16 mars au 3 avril 2020.</i>	<i>10/03/2020</i>
		<i>Arrêté du bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion d’un déménagement – Rue du Tombeu, 13 – du 3 au 5 avril 2020.</i>	<i>11/03/2020</i>
		<i>Arrêté du bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion d’un chantier pour le compte de RESA – Rue J.L. Defrene, 113 – du 13 mars au 8 avril 2020.</i>	<i>11/03/2020</i>
CHAUDFONTAINE	<i>Beaufays</i>	<i>Arrêté de Police – Mesures de circulation prises à l’occasion de l’installation d’un commerce ambulant de nourriture – Place de la Bouxhe à Beaufays du 24 mars au 12 avril 2020 et du 16 septembre au 28 septembre 2020.</i>	<i>17/02/2020</i>
SOUMAGNE		<i>Arrêtés de Police – Mesures de circulation prises à l’occasion de divers travaux – certificats de publication 2020-0060-62-63 - 60. Travaux de raccordement électrique pour le compte de RESA – Rue Hotton, à côté du n°18 – du 25/02 au 03/03/2020 ; - 62. Déménagement – Rue Entre-deux Rues, 5 – le 28/03/2020 ; - 63. Travaux avec placement d’une roulotte et d’un conteneur maritime – Rue du Château de Micheroux (cul-de-sac) – à partir du 09/03/2020, jusqu’à la fin des travaux (environ 3 mois).</i>	<i>03/03/2020</i>

		<i>Arrêtés de Police – Mesures de circulation prises à l’occasion de divers travaux – certificats de publication 2020-0064 à 0065 - 64. Raccordement au gaz + fouilles localisées- Avenue de la Coopération 108 – du 3 au 27/03/2020 ; - 65. Pose de câbles pour RESA + installation d’éclairage public – Place de la Gare et alentours – du 7 au 13/03/2020.</i>	05/03/2020
--	--	---	------------

ARRONDISSEMENT DE HUY-WAREMME

BERLOZ		<i>Délibération du Conseil Communal – Règlementation communal – Urbanisme – Composition des dossiers de demandes de permis en matière d’urbanisme – adoption du nouveau règlement.</i>	28/01/2020
BRAIVES	<i>Tourinne</i>	<i>Arrêté de Police – Mesures de circulation prises à l’occasion d’un « grand feu » organisé par le Comité des Fêtes de Tourinne – Rue des Trixhes, 25 – le 29 février 2020.</i>	29/02/2020
		<i>Arrêté de Police – Mesures de circulation prises à l’occasion de travaux de raccordement pour le compte de la S.W.D.E. – section Ville-en-Hesbaye, Rue d’Avennes, 35 – du 3 au 5 mars 2020.</i>	03/03/2020
	<i>Ciplot</i>	<i>Ordonnance de Police – Mesures de circulation prises à l’occasion du Rallye de Hannut- Etape Spécial Ciplot - les 7 et 8 mars 2020.</i>	04/03/2020
		<i>Arrêté de Police – Mesures de circulation prises à l’occasion de travaux de réfection de voirie par la Société Latinne – Section Tourinne - du carrefour Chemin du Maréchal vers les culs-de-sac rue de l’Enclos – du 5 mars au 4 avril 2020.</i>	05/03/2020
		<i>Arrêté de Police – Mesures de circulation prises à l’occasion de la visite du camion « Muséobus » Place du Carcan- le Lundi 9 mars 2020.</i>	09/03/2020
		<i>Arrêté de Police – Mesures de circulation prises à l’occasion d’un placement d’un conteneur devant l’habitation rue Saint-Pierre, 23 à 4260 Braives du 10 au 12 mars 2020</i>	10/03/2020
HUY		<i>Publication d’un règlement complémentaire à la circulation routière du Conseil communal du 16 décembre 2019 – Création d’une zone de rencontre Vieille Chaussée de Statte à Huy</i>	25/02/2020
OREYE		<i>Ratification - Arrêté de Police – Mesures de circulation prises à l’occasion de travaux par la Société JACOBS – Raccordement électrique pour le compte de RESA – à partir du 13 janvier 2020.</i>	20/02/2020
		<i>Ratification - Arrêté de Police – Mesures de circulation prises à l’occasion d’une réservation d’un emplacement de stationnement pour un car</i>	20/02/2020

		<i>– Rue de la Westrée entre les 2 et 4 – vendredi 17 janvier 2020 de 17h à 18h et de 23h30 à 01h00 – afin de permettre aux supporters de monter dans le car.</i>	
		<i>Ratification - Arrêté de Police – Mesures de circulation prises à l’occasion d’une réservation d’un emplacement de stationnement sur une longueur d’environ 20m – Rue Louis Maréchal devant le N°115 – déménagement – le 17 février 2020.</i>	20/02/2020
		<i>Ratification - Arrêté de Police – Mesures de circulation prises à l’occasion d’une réservation d’un emplacement de stationnement pour un car – Rue de la Westrée entre les 2 et 4 – vendredi 31 janvier 2020 de 17h à 17h30 et de 23h30 à 00h30 – afin de permettre aux supporters de monter dans le car.</i>	20/02/2020
		<i>Ratification - Arrêté de Police – donnant l’ordre de faire procéder à l’abattage de l’arbre localisé en bordure de voirie, côté droit de la Chaussée romaine – dans les plus brefs délais.</i>	20/02/2020
		<i>Ratification - Arrêté de Police – Mesures de circulation prises à l’occasion d’une réservation d’un emplacement de stationnement pour un car – Rue de la Westrée entre les N°2 et 4 – dimanche 16 février 2020 de 21h30 à 22h30 et entre les N°3b et 5, le dimanche 1^{er} mars de 15h30 à 16h30 et de 22h30 à 23h30 – afin de permettre aux supporters de monter dans le car.</i>	20/02/2020

ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

PLOMBIERES		<i>Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière – Hombourg : Installation d’un chapiteau à l’occasion des trois ans de la fromagerie « Au coin du pub », le 19 avril 2020 – Interdiction de circuler dans le tronçon de la voirie au Centre compris entre les immeubles n°16 et 17.</i>	25/02/2020
VERVIERS		<i>Arrêté du Collège communal – Réglementation provisoire de circulation routière en raison d’une manifestation publique : -Brocante du Perron – le 20 septembre 2020 ; -Brocante de Heusy – le 14 juin 2020.</i>	11/02/2020
		<i>Délibération (corrigée) du Conseil communal du 25 novembre 2019 adoptant le règlement-redevance relatif au prêt de matériel, et la réglementation complémentaires de la circulation routière concernant l’approbation du règlement général des voiries verviétoises (RGVCV 19.6) - approuvée par arrêté du Gouvernement Wallon en date du 20 février 2020.</i>	20/02/2020

		<i>Ordonnance du Bourgmestre f.f. – Réglementation provisoire de la circulation routière en raison d’une manifestation publique (Carnaval de Verviers – les 7 et 8 mars 2020).</i>	02/03/2020
		<i>Délibérations du Conseil communal du 10 février 2020 adoptant 3 règlements-redevances et 3 règlements-taxes et approuvées par Arrêté du Gouvernement Wallon en date du 5 mars 2020 : Taxes, Redevances et Droits Communaux : - Taxe sur la délivrance de documents administratifs – Règlement – Exercices 2020-2024 – Modification ; - Taxes sur les immeubles inoccupés – Règlement – Exercices 2020 – 2024 ; - Taxes sur la salubrité et l’hygiène publique – Règlement – Exercices 2020-2024 ; - Règlement-redevance des concessions de sépulture dans les cimetières communaux pour les exercices 2020-2024 – Adoption ; - Redevance sur échoppes et loges foraines établies sur la voie publique – Règlement – Exercices 2020-2024 ; - Règlement-redevance des concessions de cavurnes dans les cimetières communaux pour les exercices 2020-2024 – Adoption.</i>	05/03/2020